

Demande d'Installation d'un échafaudage, une grue nacelle Dans le cadre d'une demande d'Arrêté de Travaux

Cette demande sera recevable que si le présent formulaire est dûment complété avec des informations exploitables et lisibles.

Elle doit être retournée au service Bureau d'Étude Infrastructures Voirie (04 92 13 44 17) **15 jours minimum en amont** de la date de début de travaux, à l'adresse : service-travaux@villeneuve-loubet.fr

Documents à joindre : Un extrait de KBIS et un RIB de la société

Autorisation qui, dans le cadre de la rédaction de l'arrêté municipal de travaux, sera soumise à une redevance.

DEMANDEUR	
Adresse complète	
Téléphone	
Téléphone Portable	
Courriel	
Représentant de la société	
N° de Siret	

POUR LE COMPTE DE	
Adresse complète	
Portable joignable	
courriel	
N° de la déclaration de travaux du service Urbanisme	

DATES Début et Fin	
Nature des travaux	
Lieu exact de l'installation de l'échafaudage, de la grue nacelle (joindre des photos)	
Emprise de l'échafaudage	Longueur : Profondeur :
Métrage en M²	
Existence d'une bande de stationnement	OUI ☐ NON ☐
Existence d'un trottoir	OUI ☐ NON ☐

Fait le, à

Signature et cachet du demandeur